

« M2M GROUP »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 64 777 700.00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL :16 rue Abdellah Ben Mahyou , Quartier
Palmiers Casablanca
RC CASABLANCA N° 117 697

Résolutions & Résultat des votes à l'assemblée Générale Ordinaire du 30 06 2020

PREMIERE RESOLUTION :

Les actionnaires ratifient les différents points du rapport du Conseil d'Administration, sur la gestion de la société durant l'exercice écoulé et approuvent pleinement la présentation des différents états de synthèse relatifs à cet exercice.

- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes*
 - *Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 426 192 actions représentant 65,79% du capital social*
 - *426 192 votes valablement exprimés dont 426 192 votes « POUR » ; 0 vote « CONTRE » et 0 « abstention »*

SECONDE RESOLUTION :

Les actionnaires approuvent également pleinement le rapport des Commissaires aux comptes, relatif à cet exercice, et leur confèrent à cet effet, quitus entier et définitif.

- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes*
 - *Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 426 192 actions représentant 65,79% du capital social*
 - *426 192 votes valablement exprimés dont 426 192 votes « POUR » ; 0 vote « CONTRE » et 0 « abstention »*

TROISIEME RESOLUTION :

Les actionnaires, après présentation des états de synthèse par le Conseil d'Administration, approuvent dans toutes leurs parties, les comptes l'exercice clos le 31/12/2019, tels que présentés dans l'inventaire, le bilan et le compte des produits et charges, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et relatées dans ces rapports.

Les actionnaires constatent que l'exercice 2019 s'est achevé avec un résultat net bénéficiaire après impôt, d'un montant de 28 963 396,86 dirhams

- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes*
 - *Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 426 192 actions représentant 65,79% du capital social*
 - *426 192 votes valablement exprimés dont 426 192 votes « POUR » ; 0 vote « CONTRE » et 0 « abstention »*

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'Administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2018 qui s'élève à 28 963 396,86 dirhams en report à nouveau, ce dernier s'établira à 182 099 346,63 dirhams.

- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes*
 - *Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 426 192 actions représentant 65,79% du capital social*
 - *426 192 votes valablement exprimés dont 426 192 votes « POUR » ; 0 vote « CONTRE » et 0 « abstention »*

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuvent les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir au 31/12/2019 un résultat net consolidé de 35 282 943,06 dirhams.

- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes*
 - *Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 426 192 actions représentant 65,79% du capital social*
 - *426 192 votes valablement exprimés dont 426 192 votes « POUR » ; 0 vote « CONTRE » et 0 « abstention »*

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale donne ensuite quitus entier et définitif au Conseil d'Administration pour sa gestion des affaires sociales, durant l'exercice écoulé.

- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes*
 - *Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 426 192 actions représentant 65,79% du capital social*
 - *426 192 votes valablement exprimés dont 426 192 votes « POUR » ; 0 vote « CONTRE » et 0 « abstention »*

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après lecture, approuve pleinement le rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatif aux conventions relevant des dispositions de l'article 56 de la loi 17-95, régissant les sociétés anonymes ;

- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes*
 - *Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 426 192 actions représentant 65,79% du capital social*
 - *426 192 votes valablement exprimés dont 426 192 votes « POUR » ; 0 vote « CONTRE » et 0 « abstention »*

HUITIEME RESOLUTION :

Les actionnaires après avoir statué sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatif aux conventions relevant des dispositions de l'article 56 de la loi 17-95, prennent acte des conventions antérieurement approuvées et qui ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice écoulé et approuvent les nouvelles conventions autorisées par le Conseil d'administration.

- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes*
 - *Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 426 192 actions représentant 65,79% du capital social*
 - *426 192 votes valablement exprimés dont 426 192 votes « POUR » ; 0 vote « CONTRE » et 0 « abstention »*

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide de renouveler les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Redouan BAYED,
- Monsieur Abdelkrim MATROUF,
- Monsieur Mohamed MAIZI,
- Monsieur Mohamed MOUKHLIS,
- Monsieur Mostafa HABLI,
- Monsieur Rachid HANANE,
- RMK SA représentée par M. Redouan BAYED,
- Madame Aude PETEAU
- Madame Lamia DERDER,
- Monsieur Sofian BAYED,

Pour une durée statutaire de six années.

- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes*
 - *Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 426 192 actions représentant 65,79% du capital social*
 - *426 192 votes valablement exprimés dont 426 192 votes « POUR » ; 0 vote « CONTRE » et 0 « abstention »*

DIXIEME RESOLUTION

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président Directeur Général, pour signer tous actes et tous documents, faire toutes déclarations et affirmations, effectuer toutes formalités légalement requises par les résolutions approuvées par la présente assemblée générale, notamment le dépôt légal Registre du Commerce de Casablanca, et, plus généralement faire le nécessaire.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'un exemplaire présent procès verbal à l'effet de procéder à toutes formalités légalement requises en pareille matière.

- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes*
 - *Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 426 192 actions représentant 65,79% du capital social*
 - *426 192 votes valablement exprimés dont 426 192 votes « POUR » ; 0 vote « CONTRE » et 0 « abstention »*